

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 19 MAI 2021**02- Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION****N° Ordre : DE-049-2021**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression de poste

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Réaup, après convocation du 11 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :**Andiran** : M. Lionel LABARTHE**Barbaste** : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES**Bruch** : M. Alain LORENZELLI**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE**Calignac** : M. Alban CASSAGNABERE**Espiens** : M. Serge LARROCHE**Feugarolles** : -**Fieux** : M. Joël AREVALLILO**Francescas** : Mme Paulette LABORDE**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ECHEVERRIA**Lasserre** : M. Serge PERES**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE**Le Fréchou** : M. André APPARITIO**Le Nomdieu** : -**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE**Mézin** : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA**Moncaut** : M. Francis MALISANI**Moncrabeau** : -**Montgaillard** : M. Henri de COLOMBEL**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT**Montesquieu** : M. Alain POLO**Nérac** : Mme Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ**Pompiery** : M. Jean-Pierre SUAREZ**Pouégnac** : M. Jean de NADAILLAC**Réaup-Lisse** : M. Pascal LEGENDRE**Saint Pé Saint Simon** : M. Michel SABATHIER**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Robert LIROSSIER**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON**Thouars-sur-Garonne** : -**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH**Xaintrilles** : Mme Michèle AUTIPOUT**Membres absents ayant donné procuration (8) :****Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE**Lavardac** : M. Georges BARBARA à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Marc GELLY, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Frédéric SANCHEZ, Mme Evelyne CASEROTTO à Mme Stéphanie GARBAY, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, (*emplois de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants,*

Le cas échéant : En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année (en cas de recrutement prévu d'un contractuel sur la base de l'article 3-2).

Considérant l'entière satisfaction donnée par 1 agent occupant les fonctions d'assistante RH, et dont le contrat à durée déterminée arrive à son terme, il est proposé la suppression du poste au grade d'adjoint administratif dans le tableau des contractuels de droit public et la création d'un poste du même grade dans le tableau des titulaires, afin de permettre sa stagiairisation,

Considérant qu'il convient de mettre à jour l'effectif du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dans le tableau des titulaires, qui doit être porté à 1 et non à 2 (erreur matérielle),

Considérant la nécessité de recruter un agent sur le poste de chargé de mission « Action collective de proximité et manager du commerce », et dans l'attente de l'organisation d'une commission de recrutement, il est proposé la création d'un poste au grade d'attaché territorial et d'un poste au grade de rédacteur territorial dans le tableau des contractuels de droit public,

Considérant la possibilité du transfert des professeurs de Musique actuellement affectés au Service d'emploi temporaire du CDG 47 vers Albret Communauté, et dont les postes figurent déjà au tableau des effectifs, il est proposé la suppression de 2 postes au grade d'assistant d'enseignement artistique et la création de 2 postes au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, compte tenu du niveau de diplômes supérieur de 2 agents réintégrés,

Considérant la nécessité d'harmoniser la catégorie d'emploi de trois postes budgétaires et deux postes pourvus du grade d'éducateur de jeunes enfants qui figurent en catégorie B dans le tableau des contractuels, par rapport aux postes du même grade figurant dans le tableau des titulaires en catégorie A, il convient de supprimer en catégorie B et de créer en catégorie A : 3 postes budgétaires et 2 postes pourvus d'éducateur de jeunes enfants dans le tableau des contractuels.

Vu la délibération n°DE-039-2021 du 24 mars 2021 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis préalable du Comité Technique en date du 31 mars 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2021, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché principal	A	1	1	0	1 Directrice des Affaires Financières
Attaché territorial	A	4	3	0	1 Directrice de l'Espace France services 1 Directrice communication et chargée de mission Leader 1 Directrice des Ressources Humaines
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0	1 Chargé de mission Leader et dev économique 1 Conseiller de Prévention
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	0	1 Responsable du service Habitat 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur	B	2	2	0	1 Directrice service PEEJ

					1 Instructeur Urbanisme
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion administratif pôle fonctionnel 1 Référent RH et comptabilité Enfance et Jeunesse 1 Conseiller emploi 1 Assistant de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion administrative Voirie et comptabilité
Adjoint administratif	C	6+1	6 + 1	0	1 Adjoint des Ressources Humaines 1 gestionnaire paie/carrière 1 Assistant de gestion administrative du Service Urbanisme 1 assistant de gestion administrative 1 Chargé d'accueil MSAP 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse +1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Serv. techniques
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maîtrise pal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Encadrant Voirie 1 Référent technique
Agent de maîtrise	C	4	4	0	3 Agents d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	5	0	1 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation de Voirie 1 Agent d'exploitation de Voirie spécialisé
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	15	11	0	4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 4 agents d'exploitation Voirie 1 Agent d'exploitation Patrimoine 1 mécanicien Voirie 1 agent d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 ^{ème} classe	B	2-1	2-1	0	2-1 Enseignant Musique

Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	0	1 Enseignant Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 archiviste délégué à la protection des données
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	3 Directeurs ALSH /NAP 1 Animateur
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH /NAP 1 Directeur ALSH 3 Animateurs
Adjoint d'animation	C	7	7	2	1 Directeur Maison des Jeunes 1 Animateur RAM 5 Animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	1	1	0	1 Educateur Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	A	2	2	0	1 Directeur de halte-garderie 1 Educateur Jeunes Enfants
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3 Assistants éducatifs Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistants éducatifs Petite Enf
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	
TOTAL		103+1-1	97+1-1	2	
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	4+1	4	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Responsable service urbanisme
Rédacteur territorial	B	2+1	2	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle
Adjoint Administratif	C	2-1	2-1	0	1-1 Assistante Ressources Hum. 1 Animateur numérique EFS
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	A	3	3	0	1 Chargé de mission Natura 2000 1 Chargé de mission Urbanisme 1 Technicien Rivière

Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	2	2	0	1 Agent d'exploitation Patrimoine 1 Agent d'exploitation Voirie
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement artistique	B	8-2	8-2	8-2	7-2 Enseignants EMD 1 Enseignant Musique CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	+2	+2	+1	+2 Enseignants EMD
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	13	13	10	13 Animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	B	3-3	2-2	0	1-1 Directeur de Multi Accueil 1-1 Animateur RAM
Educateur de jeunes enfants	A	+3	+2	0	+1 Directeur de Multi Accueil +1 Animateur RAM
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	2 Assistants éducatifs Petite Enfance 1 assistante Petite Enfance
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	0	2 Auxiliaires de puériculture
TOTAL		47+7-6	46+4-5	20-1	
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	1	0	0	
TOTAL GENERAL		151+1	143-1	22-1	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI